

Dans le café pédagogique du 28 novembre 2016, des profs interrogés sur Fillon. Pour tous ou presque, c'est une grande inquiétude.

Ci-dessous, quelques extraits du témoignage d'une prof de LP de la Région :

« La droite, et notamment Fillon, ne jurent que par l'apprentissage. Les parents de nos élèves seraient sans doute d'accord. Ils sont généralement de milieux défavorisés et cela ferait une petite rentrée d'argent. Mais les entreprises ne prennent pas nos stagiaires. Remarquez, peut-être qu'elles en prendraient plus si la droite était au pouvoir.

Nous avons des jeunes qui arrivent souvent cassés. On essaie de les sortir de là. Mais en lycée pro, ils sont plus fragiles et moins matures que les jeunes en Centre de formation des apprentis (CFA).

À droite, ils ont aussi la vision du professeur qui ne fait pas grand-chose. Moi, je suis prof 24 heures sur 24. Je ne sais pas m'arrêter...

En classe, mes élèves disent qu'ils sont " nuls ". Souvent le niveau scolaire est bas, et homogène. A ce propos, s'il y a une alternance à droite, que deviendront les efforts pour plus de mixité ? »

Voici quelques propositions du programme de François Fillon, en matière d'éducation :

- Les directeurs d'école et les chefs d'établissement disposeront de "réels pouvoirs de décision dans l'établissement et la promotion des enseignants".
- La présidence du conseil d'administration sera dissociée de la fonction de principal et de proviseur et confiée à une personnalité extérieure à l'établissement.
- Un vice-président du conseil d'administration sera élu parmi les parents d'élèves de l'établissement au suffrage universel direct de tous les parents.
- Les régions prendront totalement en charge l'enseignement professionnel.
- Confier aux chefs d'établissement du second degré le choix de tous les personnels
- Élaborer dans chaque établissement public d'enseignement un projet annuel d'action adapté aux besoins locaux.
- Globaliser tous les moyens (heures et crédits) dont dispose l'établissement afin de créer les conditions d'une vraie autonomie de gestion pédagogique
- Revaloriser et renforcer l'apprentissage du secondaire au supérieur
- Autoriser les régions à définir, pour les diplômes nationaux menant à une insertion directe dans l'emploi, des adaptations régionales l'organisation de l'établissement, notamment sur le projet d'établissement.
- Prendre l'avis des parents dans toute évaluation portant sur le fonctionnement d'un établissement scolaire

Circulaire Temps partiel Rentrée scolaire 2017

Toutes les infos sur notre site : [Circulaire](#), [Formulaire](#), [Déclaration de création d'entreprise](#), [Taux de surcotation](#)

CONGRÈS NATIONAL BOURGES 2017

En vue de la préparation des congrès académiques et du congrès national, tou-tes les militant-es peuvent nous faire parvenir des contributions, qui seront publiées dans un SNUEP Infos en décembre.

Ces contributions peuvent être individuelles ou émaner d'un groupe, d'un courant de pensée ou d'une section académique. Elles ne devront pas excéder 2000 signes environ.



Faire parvenir les contributions à snuép.national@wanadoo.fr et en copie à communication@snuép.fr

Les lycées d'éducation prioritaire réclament un statut

La mobilisation des personnels exerçant dans les lycées de l'éducation prioritaire, a contraint la Ministre à annoncer un dispositif national destiné à améliorer les conditions d'enseignement dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel concentrant le plus de difficultés, en visant à garantir les moyens supplémentaires actuels et en octroyant une dotation particulière.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU qui ont soutenu les mobilisations et n'ont cessé d'intervenir pour alerter sur les difficultés réelles, les besoins de ces établissements pour permettre la réussite de tous leurs élèves, prennent acte de ce plan et seront attentifs dans les comités techniques à une juste attribution des moyens.

Ils regrettent le caractère tardif de l'annonce alors que, depuis la refonte de la carte des écoles et collèges, ils avaient demandé que s'ouvrent rapidement des discussions sur une nouvelle cartographie pour le lycée. La scolarité obligatoire se prolonge au-delà du collège, les difficultés sociales et scolaires également. Les études convergent pour pointer les effets de la concentration dans un certain nombre de lycées d'inégalités sociales et territoriales, l'urgente nécessité d'y améliorer sensiblement les taux d'encadrement et la présence d'équipes pluri-professionnelles complètes.

Les annonces de la Ministre de l'EN.

- 1) La "dotation exceptionnelle" de 450 emplois nouveaux la rentrée 2017 pour les lycées (généraux et professionnels) les plus défavorisés.
- 2) La garantie du maintien des indemnités des enseignants de ces lycées
- 3) La garantie du maintien des droits dont les personnels bénéficient pour leur mutation
- 4) La garantie du maintien de tous les moyens supplémentaires dont bénéficient les lycées de l'éducation prioritaire.

C'est pourquoi au-delà de ces premières mesures, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU continuent de demander un groupe de travail destiné à établir un classement renouvelé des lycées en éducation prioritaire tenant compte des réalités sociales et scolaires, fondé sur des critères nationaux et transparents.

Rénovation des bacs pro commerce et vente

Il est très important de nous mobiliser aujourd'hui pour nous opposer à la fusion des bacs pro Commerce et Vente.

Nous savons tous que ce n'est pas dans l'intérêt des élèves et des personnels que cette "rénovation" est annoncée par le ministère. Il n'y a qu'à prendre l'exemple de la rénovation de la voie professionnelle ou celui de la fusion des bacs pro compta et secrétariat pour se rendre compte que le but recherché est de supprimer des postes tout en déstructurant notre enseignement professionnel sous statut scolaire. Comptant sur vous pour agir immédiatement avec l'intersyndicale en signant la pétition ci-dessous.



"Développer les relations pour l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes".

Dans le cadre de la semaine école-entreprise, le MEN a organisé le 22 novembre 2016 une journée sur le thème "**Développer les relations pour l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes**".

La ministre de l'Éducation Nationale a appelé à veiller à ce que les formations correspondent aux besoins économiques et à ce que la filière professionnelle soit reconnue "à sa juste valeur".

Elle a insisté sur les stages de 3^{ème} et de lycées professionnels. "*On ne peut pas dire aux jeunes de s'adapter au monde professionnel et en même temps ne pas les accueillir en stage*"

Le gouvernement a annoncé le lancement du portail "[Le tuto des stages](#)", à destination des élèves, des enseignants et des entreprises.

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

La mise en place du PPCR se poursuit. Après un blocage du point d'indice depuis 2010, et donc une baisse de nos salaires amplifiée par l'augmentation de la retenue pour pension liée à la réforme de la retraite, une première évolution a été actée avec une revalorisation du point d'indice en juillet 2016 ; la valeur annuelle du traitement de l'indice majoré passant de 5556,34 € (*soit un point d'indice à 4,630 €*) à 5589,69 € (*soit un point d'indice à 4,658 €*). Une nouvelle hausse aura lieu le 1^{er} Février 2017 avec une valeur annuelle passant à 5623,23 € (*soit un point d'indice à 4,686 €*).

Parallèlement, des mesures concernant le déroulement de carrière se mettent en place, c'est le cas de l'augmentation au 1^{er} janvier 2017 de 2 à 7 points en fonction de l'indice, ([Décret n° 2016-1620](#) du 29, novembre 2016 [Article 10](#)) et l'intégration d'une partie de l'ISOE part fixe dans le traitement (4 points), ce qui mécaniquement permettra d'améliorer la base de calcul des retraites. ([Voir tableau](#)).

De nouvelles mesures de revalorisation indiciaires devraient être appliquées en septembre 2017, janvier 2018, janvier 2019, et janvier 2020 ...

Loin de compenser la perte de pouvoir d'achat des enseignants depuis 15 ans, ces mesures vont dans le bon sens, même s'il faut continuer à rester vigilants et se mobiliser pour une amélioration significative de notre rémunération.

Mutation inter 2017 :

Informations importantes :

- Fermeture du serveur SIAM-mutation inter, le **mardi 6 décembre 2016 à 12 heures**.
- Retour des demandes de confirmation de mutation signées et accompagnées des pièces justificatives : au plus tard le **12 Décembre 2016**.

Pensez à nous envoyer une copie de votre dossier avec une copie de l'accusé de confirmation !

Rappel :

- *Les accusés de réception seront transmis dans les établissements.*
- *Le barème affiché sur SIAM lors de vos vœux n'est pas le barème définitif !*
 - *Certains éléments devront être justifiés et vérifiés par l'administration.*
 - *C'est lorsque vous retournerez votre accusé de réception que vous devrez modifier à la main en rouge les données incorrectes.*
- *Sur SIAM c'est seulement en janvier que le « vrai » barème apparaîtra.*
- Date limite de dépôt dossier handicap : **12 décembre 2016**,
 - les collègues concernés doivent déposer le dossier en double exemplaire à la DPE (voir la circulaire académique sur notre site).
- Si vous postulez pour un poste spécifique national, en dessin d'art appliqué aux métiers, votre dossier devra être envoyé au plus tard le **9 décembre 2016** à la DGRH B2-2 pièce B375.
 - N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.
- Consultation des barèmes retenus sur SIAM : **du 17 janvier 2017 au 24 janvier 2017**
 - prendre impérativement connaissance du barème et éventuellement en demander la correction avant la tenue du GT barème.
 - N'hésitez pas à nous contacter.
- GT barème : **26 janvier 2017**.
- Résultats des demandes de mutation inter à partir du **1 mars 2017**

Important : N'oubliez pas de nous transmettre un double de votre dossier (mouvement général et/ou spécifique) et l'accusé de réception complété et/ou modifié pour que l'on puisse vérifier votre barème avant le GT du 26 janvier 2017.

Seul ce document permettra aux commissaires paritaires de suivre votre dossier.

Postes offerts, au titre de la session 2017, aux concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

Par arrêté, en date du 2 novembre 2016, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a fixé le nombre total de postes offerts, au titre de la session 2017, aux concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel : **1 920** au concours externe, **785** au concours réservé et **315** au concours interne ; répartis entre les sections et, éventuellement, les options indiquées ci-après :

Postes offerts, au titre de la session 2017, aux concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel	Concours externe	Concours interne	Concours réservé
Arts appliqués, option design	52	21	52
Arts du livre			2
Arts appliqués, option métiers d'arts	18		
Bâtiment, option peinture-revêtement	35		26
Bâtiment, option couverture			1
Bâtiment, option plâtrerie			1
Bijouterie			3
Bâtiment, option carrelage-mosaïque			3
Biotechnologies de la mer			2
Broderie			2
Biotechnologies, option santé-environnement	242	65	100
Conducteurs d'engins de travaux publics			4
Costumier de théâtre			1
Coiffure	7		
Ebénisterie d'art			3
Conducteurs routiers	28	5	
Economie et gestion, option commerce et vente	148		76
Economie et gestion, option gestion et administration	70	31	25
Enseignes lumineuses			1
Economie et gestion, option transport logistique	13		
Esthétique-cosmétique	7		9
Génie civil, option construction et économie	32		
Génie civil, option construction et réalisation des ouvrages	47	10	26
Génie civil, option équipements techniques-énergie	49	16	23
Génie électrique, option électronique	12		10
Génie électrique, option électrotechnique et énergie	55	8	
Génie industriel, option bois	35	16	45
Génie industriel, option optique-lunetterie			4
Génie industriel, option matériaux souples	34	10	18
Génie industriel, option structures métalliques	25	9	15
Génie mécanique, option construction	20		
Génie mécanique, option maintenance des systèmes mécaniques automatisés	16		3
Génie mécanique, option productique			4
Génie mécanique, option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier	46	11	31
Hôtellerie restauration, option organisation et production culinaire	44		11
Hôtellerie restauration, option service et commercialisation	40	6	11
Industries graphiques			10
Langues vivantes-lettres, option allemand-lettres	5		
Langues vivantes-lettres, option anglais-lettres	175	8	34
Langues vivantes-lettres, option espagnol-lettres	80	16	21
Lettres - histoire et géographie	220	20	60
Mathématiques - physique chimie	241	37	51
Métiers de l'alimentation, option boulangerie			5
Réparation et revêtement en carrosserie	15		
Sciences et techniques médico-sociales	109	26	33
Section diverse : arts textiles			1
Section diverse : cinéma et photographie			1
Section diverse : coordination pédagogique et ingénierie de formation			20
Section diverse : horticulture			26
Section diverse : peintre en lettres			1
Section diverse : prévention et sécurité			6
Tapiserie, couture-décor			4
Total	1920	315	785